

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE PREMIER FEVRIER, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER
Catherine LACROIX - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET
Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY
Marc-Antoine de la CHEVASNERIE - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING
Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN
Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX
Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT
Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIT EXCUSÉ :

Luc PORTET

Mme François JOUNIER a été élue Secrétaire de Séance

Mme le Maire ouvre la séance

Madame Le Maire salue tout d'abord la présence de nombreux représentants des associations sportives puis propose à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015 qui est validé à l'unanimité à la réserve près que le nom des personnes ayant voté soit annoté entre parenthèse.

1 – DOB - Débat d'Orientations Budgétaires

M. de Lorgeril présente le Document d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été vu en commission finances en précisant que cette année la nouveauté de la présentation qui résulte d'une nouvelle réglementation, consiste à exposer l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité. Il rappelle les faits marquants que sont la baisse des dotations de l'Etat de 682 k€ par rapport à 2015, la prise en charge du FPIC pour 120 k€, la mise en œuvre du plan lumière pour 219 k€ ou l'absence de hausse des taux d'imposition pour la huitième année consécutive. Il ajoute que la réforme de la DGF initialement prévue pour 2016 et reportée à 2017 ferait perdre les 448 k€ de dotation Nationale de Péréquation et les 175 k€ de Dotation de solidarité urbaine si elle était maintenue en l'état ce qui rend le travail de prospective quasiment impossible.

Il indique qu'un effort très important va être effectué sur le budget de fonctionnement en limitant notamment le montant des charges à caractère général à 3 500 k€, la hausse du budget des ressources humaines à 2%, les subventions et participations à 4627 k€, en limitant le niveau d'investissement nouveaux à 1 800 k€ de fonds propres pouvant être complétés de subvention ainsi que l'absence d'emprunt nouveau.

Mme le Maire insiste à nouveau sur le caractère brutal de ces baisses de recettes qui pénalisent énormément la collectivité.

Mme Challier prend la parole pour évoquer le fait que la vie est faite d'incertitude et que le politique doit travailler avec cette incertitude. Elle ajoute que son groupe valide les efforts présentés et réclamés depuis 8 ans qui permettent de passer de 12 à 10 ans en matière de solvabilité.

Elle valide la politique d'austérité actuellement menée par le gouvernement qui prévoit cette baisse massive de la DGF. Elle revient ensuite sur le municipale précédent où la commune était, selon elle, très endettée.

Elle dénonce ensuite l'absence de programmation pluriannuelle qui aurait dû être réalisée et que son groupe demande depuis 8 ans, ce qui ôte toute vision de long terme. Elle ajoute que rien n'est dit sur les années qui suivent 2016 alors que tout le monde connaît la longueur du temps en politique et que chacun sait que si aucun projet n'est lancé aujourd'hui on aboutira au marasme.

Elle rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissement a été présenté dans certaines commissions par grandes thématiques mais elle souhaiterait avoir une vision d'ensemble pour travailler à la recherche de subventions pour les écoles, les clubs de sport, le Carré Saint-Jean ou le transfert de l'école de la Pradonnais à la Maison Neuve dont il n'est plus question aujourd'hui.

Elle revient ensuite sur l'endettement dont le niveau atteint 21 M€, résultat selon elle de choix contestables comme, la rénovation du village de Saillé ou le Plan lumière dont elle conteste le coût. Elle ajoute que ces choix empêchent la réalisation d'autres projets ambitieux pour Guérande. Elle rappelle qu'il est du rôle des politiques de parier sur l'avenir.

Elle revient ensuite sur la Maison de la Famille en précisant selon elle qu'il s'agit d'un simple regroupement de services. Elle s'interroge également sur le budget qui sera alloué pour le renforcement de l'aide aux victimes de la crise économique.

Elle souhaite qu'un travail de recensement des besoins soit établi auprès des Guérandais. Elle rappelle qu'il existe des incertitudes pour 2017 et au-delà mais elle souhaite que les élus soient en capacité de se projeter, de s'adapter et de travailler avec les moyens dont dispose la commune. Elle ajoute être consciente que la Loi NOTRE va encore accentuer une baisse des dotations qui seront fléchées vers l'intercommunalité ce qui est inéluctable. Elle sait que les maires vont déléguer plus de compétences à l'intercommunalité, et même si on peut le déplorer il est inéluctable et nécessite plutôt de s'adapter pour qu'il n'y ait pas de baisse de niveau de service pour les guérandais.

Elle termine son propos en expliquant que les documents produits sont corrects, que certaines infos mériteraient d'être creusées mais qu'il n'existe pas d'interrogation pour son groupe sur le sujet.

Mme le Maire interpelle ensuite Madame Challier suite à sa remarque sur le manque de perspective et lui demande si elle a conscience de la révolution qui est en train d'être vécue en ce moment pour les collectivités et à plus forte raison Guérande.

Elle précise que la redistribution par l'intercommunalité n'existe quasiment pas. Elle ajoute qu'elle a bien conscience que les transferts entre les communes et l'intercommunalité seront bien réels et que la conséquence sera que les dépenses seront transférées à CAP mais que l'ensemble des recettes rattachées aux compétences transférées le seront aussi.

Elle revient ensuite sur le Plan Pluriannuel d'Investissement et précise que de nombreuses communes y ont renoncé telle que la ville de Nantes.

Elle déclare que le flou absolu dans lequel vivent les collectivités actuellement font, qu'en sa qualité de responsable elle ne peut s'engager sur de la prospective qui serait un exercice fantaisiste et ne pourrait être tenu.

Elle revient ensuite sur l'école de la Maison Neuve en précisant que ce projet reste un objectif prioritaire.

Elle rappelle à nouveau la violence des coupes budgétaires opérées et la nécessité pour elle de tenir un discours responsable et de vérité quant aux moyens de la collectivité.

Elle conclut son propos en se disant triste et très amère de la situation actuelle

Mme Challier souhaite ajouter qu'elle n'a jamais vu le Plan Pluriannuel d'Investissement.

M. Miché prend ensuite la parole pour saluer la démarche prudentielle proposée mais s'interroge sur la baisse des investissements.

Il déclare que selon lui être responsable c'est être pertinent et plus responsable dans les investissements.

Il indique avoir récemment relu le Plan Global de Développement qui parlait de Plan Lumière et d'investissements à réaliser dans la mesure des moyens de la collectivité. Il indique qu'effectivement le contrat de partenariat est en cours pour le plan lumière mais qu'il s'accompagne d'une forte dette conséquence d'autres investissements dont les choix n'étaient pas pertinents selon lui.

Il revient sur la baisse de recettes provenant des dotations de l'Etat en expliquant que selon son groupe il ne peut y avoir un double discours anti impôts d'une part et critiquant la baisse des dotations d'autre part. Il réitère son appel à signer un appel du réseau en charge de la lutte contre la fraude fiscale qu'il a déjà proposé l'an dernier à la municipalité actuelle qui l'avait refusé.

Il souhaite informer les Guérandais sur le fait que les impôts vont augmenter et souhaite savoir si la taxe sur les enseignes sera appliquée à Guérande comme cela est le cas à Montoir.

Il souhaite ensuite savoir si les charges de personnel présentées intègrent la reprise des salariés d'ARPEJE dont l'activité a été reprise par la ville, si les 219 k€ affichés en matière de contrat de partenariat ne concernent que le budget de fonctionnement et enfin connaître la raison de l'augmentation des charges de personnel.

Il s'étonne aussi du faste de la cérémonie des vœux en cette période de crise qui constitue un symbole qui fait parler en ville.

Il demande à ce que tous les choix budgétaires soient débattus et regardés à l'aune de la qualité de vie des guérandais.

Il se dit satisfait de la pause opérée sur le projet de rénovation du village de Saillé et plus globalement de la baisse du volume d'investissement et du non recours à l'emprunt. Il souhaite avoir un discours de vérité sur la dette qui selon lui manque de clarté puis précise que des choix doivent être faits qui répondent aux besoins de la population.

Il conclut par le fait que gouverner c'est prévoir et c'est aussi et surtout répondre aux besoins de la population.

Mme le Maire rétorque qu'elle ne voit pas ce qu'il y a de fastueux dans la cérémonie des vœux d'autant que cette année la vidéo a été réalisée entièrement par le service communication qu'il faut saluer et que cette cérémonie est aussi l'occasion de mettre en avant des commerçants et des producteurs locaux ce qui est plutôt vertueux.

M. de Lorgeril répond sur la dette en précisant qu'il ne faut pas céder au catastrophisme. Il souhaite par ailleurs savoir si M. Miché est pour ou contre l'impôt. Il enchaîne sur la possibilité offerte de taxer les résidences secondaires pour laquelle il y a eu débat au sein de la majorité, et qui aurait pu générer jusqu'à 130 k€ de recettes. Il se dit réservé sur l'efficacité de la mesure à Guérande qui compte moins de 15% de résidences secondaires mais il ne souhaite pas entrer dans un débat technique sur ce sujet ce soir.

Mme le Maire propose d'éventuellement y réfléchir en commission finances à l'instar des nouvelles recettes. Elle invite d'ailleurs les minorités à apporter au sein de la commission finances, comme elles l'ont proposée leur contribution, permettant de déterminer de nouvelles possibilités de recettes touristiques.

M. de Lorgeril reprend la parole pour rappeler que les dépenses de personnel comprennent bien la reprise du personnel ARPEJE dont l'activité a été reprise en régie.

M. Miché répond qu'il ne court pas après les taxes mais qu'il est opposé au parking payant. Il trouve que l'impôt peut être vertueux s'il est accompagné d'une vraie réflexion sur les investissements qu'il permet de réaliser. Il rappelle que pour son groupe, il est également anecdotique et inutile d'avoir une prospective sur 15 ans. Il dit à nouveau que la ville aurait dû investir autrement. Il rappelle l'existence du Plan Global de Développement qui selon lui doit être rangé aux oubliettes

Mme le Maire souhaite revenir sur le fait qu'il ne faut pas réduire l'attractivité de certains investissements comme le plan lumière à son seul côté festif car il intègre également la rénovation complète du parc d'éclairage intramuros ou la mise en valeur du patrimoine qui permettra de rendre Guérande plus attractif.

Suite à cette dernière intervention, Mme le Maire propose de clore le débat.

2 – Subventions de fonctionnement aux associations

M. de la Chevasnerie présente les propositions d'attributions de subventions telles que vues en commission finances.

M. Miché souhaite savoir à quoi est due la baisse de plus de moitié du montant de la subvention relative à la restauration scolaire pour l'ESAT de Saillé car la fermeture de l'école n'impacte que 4 mois sur 10.

Mme le Maire répond que cette baisse est notamment liée à la fermeture prochaine de l'école privée de Saillé que l'équipe municipale a également appris par la presse. Elle dit avoir rencontré récemment le président de l'OGEC de Saillé ce qui a permis d'anticiper cette baisse dans le budget. Elle indique que le montant de la baisse est effectivement étonnant et que cela sera à nouveau étudié.

M. Miché indique qu'il aurait fallu retravailler en commission sur les conventions avec le COS et les autres organismes.

Madame le Maire valide la remarque et propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

3 – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

M. de la Chevasnerie présente la proposition qui est offerte par la réglementation afin d'autoriser Mme le Maire à engager 25% des dépenses d'investissement de l'exercice précédent sans attendre le vote du budget, tel que vu en commission finances.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

4 – Convention de reversement de la participation financière versée aux élèves scolarisés à l'école Saint Joseph de la Madeleine / Ville de Guérande – Syndicat de la Madeleine

M. de la Chevasnerie présente les modalités de la convention telle que vues en commission finances.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

5 – Application de la taxe de séjour

Mme Geffray présente les adaptations de tarifs proposées dans le cadre de l'évolution réglementaire en matière de taxe de séjour telles que vues en commission finances.

Mme le Maire précise que la loi de finances engage la commune à se mettre en conformité.

Mme Challier souhaite savoir si l'économie de partage telle que la propose par exemple « Airbnb » est concernée par le dispositif.

Mme Révauld précise que dans la grille de tarifs proposée elle a vu que le plafond n'était pas appliqué pour les hôtels de 3, 4 et 5 étoiles même s'il n'existe pas nécessairement ce type d'hôtel actuellement sur la commune. Elle souhaite également éclaircir la problématique d'exonération pour les personnes qui occupent un local dont le loyer mensuel est inférieur à 50 € par mois ce qui paraît très faible.

M. Sabarots, Directeur Général des Services répond qu'effectivement les utilisateurs d'« Airbnb » sont assujettis au dispositif, et que le loyer de 50 € par mois dont il est fait référence dans la délibération se rapporte à un montant par personne au sein d'un foyer.

Mme le Maire répond que malheureusement Guérande ne dispose pas d'hôtels de 4, 5 étoiles ou de palace et que ces tarifs n'ont donc pas été travaillés et que pour le 3 étoiles on passe de 0,95€ la nuitée à 1 €.

VOTE : Majorité – 3 abstentions (Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)

6 – Contrat de rétrocession véhicule à Cap Atlantique

M. Macé présente la proposition de contrat telle que vue en commission finances et travaux.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE :Unanimité

7 – Convention relative à la mise en œuvre de quai bus accessibles

M. Macé présente la convention telle que vue en commission travaux.

Mme. Révauld souhaite faire un focus sur les derniers travaux opérés à Kerbiniou en précisant qu'effectivement l'arrêt récemment adapté est bien accessible pour passer du quai au bus mais qu'ensuite il est impossible de déambuler sur les trottoirs vers la droite ou la gauche car un poteau électrique trône au milieu du trottoir. Elle ne comprend pas comment de telles erreurs peuvent être commises. Elle rappelle que le conseil municipal a voté en décembre une délibération dans laquelle il était précisé « il sera confié à la ville de Guérande la Maitrise d'Ouvrage de cette réalisation pour en

assurer la bonne exécution et le suivi ». A ce titre, même si elle rappelle que les travaux étaient effectués lors du vote, elle pense que la commune aurait dû réagir et qu'il est nécessaire de réfléchir lorsqu'on utilise de l'argent public.

Elle rappelle ensuite que les lignes de bus concernées par ces arrêts sont intercommunales et en aucun cas communales et qu'il s'agit donc au syndicat de décider s'il souhaite ou non mettre en place des aubettes pour protéger ses clients. Elle déclare donc que c'est au syndicat de payer et non pas aux communes d'équiper ces lieux en fonction de leur richesse car cela fait partie de la solidarité entre communes.

Elle indique également que toutes les aubettes n'ont pas le même coût et qu'elles doivent être choisies pour être fonctionnelles et sans prix excessif. Son groupe est également opposé à l'apposition de publicité qui pollue et qui est déjà payée par les consommateurs au travers du coût des produits.

Elle souhaite savoir si la ville de Guérande finance le syndicat et si oui à quelle hauteur.

Elle propose que certaines aubettes pourraient être réalisées en régie ce qui permettrait d'utiliser les compétences des services techniques.

Elle conclut son propos en demandant de bien réfléchir aux lieux où il y a nécessité d'installer une aubette.

Elle ajoute enfin qu'il est fait mention d'une annexe qui ne figure pas dans l'envoi.

M. Naël indique que son groupe ne peut qu'approuver la mise en accessibilité des quais sur la commune. Il souhaite néanmoins revenir sur le fait que sachant que le coût moyen d'un quai est de 20 000 € pour la collectivité, soit 6 000 € pour la commune (30 % du total) et que le coût d'une aubette est de 16 000 € sauf si elle est financée par la publicité, il faut être certain que ces arrêts soient pérennes surtout par rapport au nombre de personnes utilisant l'arrêt. Il propose pour cela d'accentuer l'effort de communication sur les trajets, les arrêts et la cadence de ces lignes afin que les Guérandais utilisent davantage les transports en commun.

Mme le Maire indique qu'il n'y a pas de dogmatisme sur la publicité et que le syndicat mixte est financé par le Conseil Départemental et CAP Atlantique et que cela doit sûrement évoluer avec la loi NOTRE. Elle revient sur les aubettes précisant qu'une répartition de la prise en charge des investissements est négociée avec le syndicat mixte dans un rapport gagnant gagnant. Elle tombe également des nues par rapport au problème posé sur l'arrêt de Kerbiniou et demande aux services que ce problème soit immédiatement corrigé.

M. Nael rappelle qu'en commission son groupe avait demandé si l'arrêt des salines indiqué dans le tableau était situé sur La Baule ou sur Guérande.

Mme le Maire précise que l'arrêt coté pôle emploi se situe coté Guérande alors que l'arrêt d'en face est à La Baule. Elle précise ensuite qu'il manque les annexes et que le texte sur le planning sera ôté de la convention. Elle propose ensuite de passer au vote.

VOTE : Unanimité

8 – GrDF : Convention de mise à disposition des données numériques

M. Macé présente les modalités de la convention telle que vue en commission travaux.

Mme Révault souhaite savoir s'il existe un lien entre cette délibération et les éventuelles poses d'antennes vues en commission.

Mme le Maire précise ne pas avoir souhaité présenter d'éléments sur les antennes car elle attendait des éléments sur leur sureté. Elle propose ensuite de passer au vote.

VOTE : Unanimité

9 – Aménagement points de collecte des déchets ménagers Intramuros

M. Guihéneuf présente les propositions d'aménagement permettant d'améliorer la propreté urbaine intramuros tels que vus en commission travaux. Il précise que ces aménagements ont pour vocation que les habitants et les touristes n'aient plus la vision actuelle. Il indique que pour réaliser un bâtiment à moindre coût, la ville a proposé à CAP Atlantique une version moins onéreuse, plus simple mais tout aussi efficace.

Mme Soalhat salue la prise en compte d'une urgence en matière d'hygiène, de salubrité et d'agrément publics, et précise que son groupe demande qu'une prise en charge de tous les points de collecte soit étudiée afin que d'autres points de collecte puissent être clôturés de haies ou claustra. Elle précise qu'il ne s'agit pas de répondre à la colère d'un membre du Conseil Municipal, toute justifiée soit-elle, mais de régler un problème général sur tout le territoire, urbain ou rural, l'attrait touristique de la ville ne se limitant pas aux remparts, tous les Guérandais méritant cette amélioration de leur cadre de vie.

Elle rappelle que Guérande est une Ville d'Art et d'Histoire et que son Patrimoine bocager aussi bien que minéral méritent mieux.

Mme le Maire précise qu'elle est tout à fait d'accord avec ce point de vue.

M. Pageau se félicite de cette délibération et remercie l'équipe municipale de l'avoir entendu pour le bien des guérandais. Il précise que le déplacement du local à poubelles est un premier pas positif mais que des améliorations restent encore à apporter. Il souhaite que ce projet soit l'occasion pour la municipalité de repenser un plan propreté plus global dans l'intramuros.

Il rappelle qu'un certain nombre d'utilisateurs réclament un point lumière afin de faciliter les dépôts tot le matin ou en soirée pour des raisons de commodité et de sécurité.

Il rappelle avoir indiqué lors de la commission travaux de décembre que Nantes Métropole accompagne un projet pilote de logistique retour en lien avec Veolia. Le mode de fonctionnement s'appuie sur le fait que les livreurs présents dans le centre-ville reprennent les emballages des commerçants sans déplacement supplémentaire. Ces emballages sont ensuite valorisés. Il propose qu'un système similaire puisse être étudié pour le centre-ville de Guérande. Il souhaite savoir si la municipalité a avancé sur cette proposition.

M. Guihéneuf précise que l'aménagement proposé se cantonne à un simple bardage. Il trouve l'idée du point lumineux très intéressante et souhaite l'améliorer. Il précise que les claustras et haies ne sont pas retenus afin d'éviter les dépôts sauvages. Il se dit favorable sur la rigueur proposée et se dit également tenté par une proposition d'expérience pour la gestion des cartons.

Mme Challier indique que dans la plupart des villes d'Art et d'Histoire il y a des haies et des claustras. Elle précise ensuite que toutes les entreprises qui traitent du sujet de la propreté sont capable de traiter la collecte des cartons.

Mme le Maire propose aux différentes commissions de réfléchir à ces questions y compris en GSU de CAP et propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

10 – Accord de principe en vue du déclassement de la RD 92

M. Macé présente la proposition d'accord de déclassement tel que présenté en commission travaux.

Mme Révault s'interroge sur la nécessité de voter cet accord de principe lors de cette séance de conseil sans attendre la proposition d'accord définitif.

Mme le Maire répond qu'un nouveau vote sera en effet nécessaire pour approuver l'accord définitif. Néanmoins, elle précise que cet accord de principe est sollicité par le Conseil Départemental pour continuer l'instruction du dossier.

Mme Révault s'interroge également sur le fait que la voirie concernée devrait relever d'une compétence intercommunale.

Mme le Maire indique être parfaitement en phase avec le fait que cette voirie comme d'autres qui traversent Guérande devraient relever de la compétence intercommunale et propose d'engager cette demande auprès de CAP. Elle propose ensuite de passer au vote.

VOTE : Unanimité

11 – Modifications des statuts du SYDELA

M. Macé présente ensuite les propositions de modification des statuts du SYDELA telles que présentées en commission et rappelle par la même occasion les gains réalisés en matière d'achat d'électricité.

Mme Challier demande à quoi correspondent ces gains. Elle souhaite ensuite connaître le cout d'affiliation de la ville à ce syndicat.

M. Sabarots indique que le SYDELA est financé par les 18 % de recettes issues de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Mme Migault demande si le SYDELA va installer des bornes électriques sur le territoire.

Mme le Maire précise qu'effectivement une des nouvelles compétences proposées consiste en l'implantation de bornes électriques mais que la ville n'est pas obligée de faire appel à ces nouvelles compétences.

M. Macé indique que le souhait du SYDELA est de mettre en place un maillage de bornes tous les 20 kms.

Mme le Maire ajoute que cet élément constitue un des éléments de la politique de développement du SYDELA sachant que si on souhaite que le parc automobile électrique se développe il faut qu'il y ait une offre suffisante de points électriques. Elle ajoute que cela va peut-être inciter le développement des véhicules électriques.

Mme Challier ajoute qu'il va alors falloir beaucoup de centrales nucléaires.

Suite à cette discussion, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

12 – Affaires foncières - Transfert d'office dans le domaine public de voies privées ouvertes à la circulation publique – conclusions enquête publique -

Mme Durand présente la proposition de transfert telle que vue en commission.

En l'absence de remarque, Mme le maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

13 – Acquisition matériel de piégeage des corvidés

M. Gautier propose l'acquisition de matériel de piégeage tel que vu en commission.

Mme Migault souhaite au-delà des corvidés savoir ou en est la lutte contre les chenilles processionnaires en précisant qu'à Mesquer un processus est engagé.

M. Gautier indique que les chenilles processionnaires sont prises en charge par la FDGDON.

Mme le Maire indique que renseignement sera pris auprès de la commune de Mesquer sur la méthode employée.

Mme Révault précise que lors de la commission il a été indiqué que cette acquisition avait été préparée en concertation avec les agriculteurs et les chasseurs. Elle tient à souligner que son groupe salue et apprécie cette démarche. Elle souhaiterait savoir ce qu'il adviendra de la subvention à la FDGDON puisque ce dispositif a pour vocation à se substituer à cette intervention.

Mme le Maire précise que cette acquisition viendra en substitution de la subvention spécifique de 2 612 € à la FDGDON. Elle propose ensuite de passer au vote.

VOTE : Unanimité

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

Question écrite n°1 du groupe GUERANDE ALTERNANCE

Madame Le Maire,

Suite à l'article paru dans la presse sur la décharge sauvage de Domhéry et le dépôt de plainte de France Nature Environnement, nous aimerions connaître la position de la Mairie face à ce dossier.

Ce problème qui date de l'an 2000 et qui a déjà connu divers épisodes juridiques hélas restés sans suite est récurrent. Certes les dépôts ont cessé mais les 25000 m3 de gravats qui sont à l'abandon dans ce petit vallon, qui n'en est plus un, nécessitent des décisions énergiques et des moyens financiers importants afin de les évacuer et de remettre en état le site.

Que comptez-vous faire pour faire avancer le dossier ? La Mairie ne devrait-elle pas à son tour porter plainte afin de maintenir une certaine pression juridique sur ce sérieux problème de pollution ?

Vous remerciant pour votre réponse.

Réponse à la question écrite n°1

Depuis 1999, une entreprise de maçonnerie a remblayé par des déchets inertes issus de chantiers un vallon à Domhéry classé en zone agricole et limite ENS du PLU.

Une pétition de riverains en date de juin 2011 est arrivée en mairie. En mai 2013, la ville enjoint l'entreprise de procéder à la remise du site à l'état d'origine. PV dressé par la police municipale de Guérande. Précisons que la gendarmerie a procédé à une enquête transmise au parquet de Saint-Nazaire en 2013, dossier classé sans suite...

Courant 2015, la ville a officiellement sollicité la préfecture, laquelle a déclenché une enquête du service de la DREAL, spécialisé dans les installations agréées officielles et sites illégaux de déchets. En novembre 2015, l'Etat demande officiellement à l'entreprise la remise à l'état d'origine du site.

Les riverains ont sollicité l'Association « Vert pays blanc et noir » pour les aider. Fin décembre 2015, la fédération « France nature environnement », dont l'Association Vert pays blanc et noir est adhérente a porté plainte auprès du procureur.

En conclusion :

- En 2006, l'Etat demandait aux communes de recenser les sites de dépôts illégaux. Puis, il aurait été obligé à la remise en état de ceux-ci. Ensuite, pas de suite, l'Etat a défailli.
- Les petites communes ne disposent pas de services juridiques pour traiter et instruire efficacement les contentieux.
- La ville de Guérande s'est résolue à requérir les services d'un conseil juridique qui indique qu'un dépôt régulier et continu relève des services de l'Etat (cas du dossier Domhéry). Et qu'un dépôt ponctuel et irrégulier relève des pouvoirs de police municipale.
- Les services de l'Etat, DREAL, s'activent efficacement depuis la saisine de la ville.
- Il n'existe pas de solutions vraiment efficaces pour les entreprises de taille moyenne. Le territoire de Cap Atlantique manque de solutions efficaces, eu égard à l'importance de l'activité économique du bâtiment. Je pense que l'intercommunalité pourrait réfléchir de manière transversale (commissions économique , environnement , gestion des services urbains) à des solutions satisfaisantes pour les entreprises de maçonnerie.
- Face à la complexité du sujet , nous avons créé un groupe projet sur les déchets inertes avec une première réunion en février 2016 .Puis une deuxième en mars .Les groupes minoritaires du Conseil municipal y seront associés

Question écrite n° 2 du groupe GUERANDE ALTERNANCE

Madame Le Maire,

Notre Groupe Guérande Alternance s'interroge pour savoir où en est la question de l'achat d'un terrain de football synthétique par la Ville à destination des Licenciés de la Saint Aubin et / ou de La Madeleine. Cette question qui a été un point central de notre programme de campagne revient bien évidemment de manière toujours aussi cruciale chaque hiver, alors que les 700 licenciés des deux clubs ne peuvent plus jouer.

Au début de votre mandat, vous vous êtes engagée à réfléchir à un plan pluriannuel d'investissements concernant les équipements sportifs. Le terrain ou les terrains synthétiques y étaient mentionnés, certes à la toute fin de la liste des priorités.

Si l'on raisonne en termes de service rendu au plus grand nombre, il est évident que le football est une priorité sur le territoire.

C'est ainsi que nous vous demandons où nous en sommes. Pouvez-vous nous présenter en Commission un Plan Pluriannuel des Investissements qui nous engage vis-à-vis de la population ? Quelles sont vos priorités en matière d'équipement sportif ? N'est-il pas de votre responsabilité de prévoir ces investissements, même si nous ne pouvons les réaliser dans l'immédiat ?

Peut-on se rapprocher de nos partenaires de Saint-Lyphard et de Cap Atlantique afin de mutualiser l'achat ? S'il ne s'agit certes pas d'une compétence de Cap Atlantique, le recensement des besoins sur notre Intercommunalité pourrait nous permettre de nous regrouper afin d'optimiser les coûts en un appel d'offres global.

Vous remerciant pour votre réponse.

Mme Challier souhaite ajouter que renseignements pris, tous les terrains synthétiques situés sur les communes de la CARENE ont été pris en charge en propre par chaque commune.

Réponse à la question écrite n°2 par Frédéric DUNET :

Mesdames, Messieurs,

Votre question concernant notre politique sportive a été l'objet de débats en commission Sport et Loisirs et au sein de notre majorité concernant une liste de priorités d'équipements à améliorer, d'autres à créer.

Je rappellerais que la commission du 24/09/2014 recense les demandes d'équipements sportifs des clubs adhérents à l'OMS (liste consultable sur l'Intranet) et qu'elle fut inscrite au PPI en date du 10/03/2015 dont je rappelle le contenu :

- 1- Une extension du complexe tennistique de Bréhadour comportant deux courts couverts supplémentaires entre autres. Ce projet débutera cette année. Le retard pris, comme je l'avais expliqué au club de tennis (qui a été régulièrement informé de l'avancement de ce programme), est dû en grande partie à la présence d'un Oléoduc en bordure de parcelle et au changement de réglementation régissant les constructions nouvelles en 2015.
- 2- Second projet inscrit au PPI : la mise à niveau du plus vieux complexe sportif, Jean Ménager (1974), en termes de confort d'exploitation et d'économie d'énergie. Les premiers travaux ont déjà débuté par la réfection des vestiaires et des douches cette année. La suite du programme (à savoir le changement des accès et des vestiaires gardiens et arbitres se fera cette année). Une réflexion plus

large concernant une extension de ce complexe sera menée cette année, comme nous nous y étions engagés, avec l'ensemble des acteurs utilisateurs du complexe sans faire de distinctions entre les clubs associatifs et l'UNSS car il nous semble que le rôle de chacun est aussi important. Un cabinet d'expertise est mandaté pour nous aider dans cette démarche qui débutera au sein du 2ème trimestre 2016. Celle-ci s'intégrera dans le plan PMR. Cette réflexion sera, je l'espère, accompagnée par le département et la région car deux collèges et un lycée exploitent ce complexe.

3- Troisième projet classé comme prioritaire en début de mandature concernait l'éclairage du terrain de foot N°2 et l'acquisition d'un terrain synthétique toujours au niveau du terrain N°2. Les études de sol ont été demandées, préalablement à des devis réalistes et sans surprises, en tout cas on peut l'espérer.

L'éclairage du terrain N°2 fera l'objet d'une étude en parallèle du terrain synthétique dont aucune date de réalisation n'a été donnée de façon prudente et responsable. Les contraintes budgétaires de nombreuses fois rappelées lors de ce conseil et touchant toutes les collectivités, les incertitudes sur les exercices budgétaires à venir, nous amènent à beaucoup de prudence quant à un calendrier précis. Un rapprochement avec la propre étude de Cap Atlantique sur les équipements sportifs doit avoir lieu en mars, pour, je l'espère, pouvoir dégager des pistes. Un troisième niveau de réflexion se situe au niveau de la Loire Atlantique où des communes de notre département, de toute sensibilité politique, tentent de se rapprocher afin de faire d'éventuelles économies d'échelle car la difficulté à laquelle nous sommes confrontés, en termes de finance, est générale.

Voici donc les priorités des investissements que nous avons identifiées avec les clubs pour cette mandature. Beaucoup sont en cours, d'autres en attente d'une vision plus claire de nos finances. Si vos attentes sont grandes, sachez que celles-ci ont parfaitement été identifiées et d'ailleurs présentées à l'occasion des premières Assises du Sport Guérandais le 17 octobre 2015, où tous les intervenants sportifs avaient été conviés.

Enfin, si investir pour l'avenir est une nécessité, entretenir l'existant l'est tout autant. La partie la plus ancienne du complexe de Kerbiniou (datant de 92, agrandi en 97 puis en 2012) sera refaite cette année (étanchéité et contrôle de toute la toiture).

Concernant le Parking du stade de la Madeleine ainsi que les aménagements des abords et la salle de convivialité, le syndicat mixte (Guérande/Saint Lyphard) suit actuellement les travaux en cours qui s'étaleront jusque fin 2016.

En tout état de cause, je vous remercie de m'avoir posé cette question, qui permet à l'ensemble de l'équipe municipale de réaffirmer nos priorités. Je note la très grande attente du monde associatif sportif, mais soyez assurés de notre engagement envers le sport et les valeurs qu'il véhicule. Enfin et pour terminer sur l'équipement sportif identifié à Maison Neuve, même s'il est souhaitable, la réflexion me paraît prématurée car il ne verra pas le jour sous ce municipale. Néanmoins, même si la décision ne nous incombe pas aujourd'hui, c'est aujourd'hui qu'il conviendra de choisir des orientations pour le futur. Cela s'intégrera dans le thème des prochaines Assises du sport Guérandais que nous organiserons avec l'OMS en octobre 2016 :

Doit-on adapter le contenant au contenu ou l'inverse ?

Autrement dit, Quel équipement et pour quoi faire ?

Fin de la séance 21h15. .